



SINP

Système d'information
sur la Nature et le Paysage



Habilitation des plateformes régionales du SINP Thématique « Occurrences de taxon »

Formulaire d'habilitation

Nouvelle-Aquitaine

version du 20 janvier 2021

1 Introduction

Ce formulaire est utilisé dans le cadre de la procédure d'habilitation des plateformes régionales du SINP. Les grands principes de cette procédure sont décrits dans la note « Habilitation des plateformes régionales du SINP Thématique « Occurrences de taxon » - Principes de l'habilitation¹ ».

Pour rappel, voici quelques éléments constitutifs de la procédure d'habilitation.

L'habilitation concerne aujourd'hui uniquement les plateformes régionales SINP pour la thématique « occurrence de taxon ». **La plateforme régionale SINP est le dispositif régional habilité qui assure l'animation des réseaux acteurs et repose sur des outils permettant le partage des données selon les principes du protocole SINP.**

L'habilitation est une démarche constructive et incitative permettant de faire avancer le SINP de manière collective. Elle est accordée pour une durée déterminée, définie lors de l'instruction du dossier en fonction des éléments apportés. L'habilitation peut être conditionnée et accompagnée de recommandations dans le cas de non-remplissage de certains critères. Elle est révisée périodiquement, au maximum tous les 3ans.

Le dossier d'habilitation est porté par les co-pilotes du SINP (en Nouvelle-Aquitaine : la DREAL, la Région et la Direction régionale de l'OFB). Il est construit au niveau régional de manière partenariale (acteurs de la plateforme régionale, porteur de la plateforme nationale, producteurs de données).

Ce formulaire d'habilitation est composé :

1. d'une présentation générale du dispositif régional
2. d'un ensemble de critères d'habilitation,
3. d'une annexe technique spécifiant de manière structurée certains aspects de la plateforme

Le non-remplissage de certains critères n'est pas forcément bloquant pour l'habilitation d'une plateforme. En effet, une plateforme qui a une dynamique qui va dans le sens de SINP et des objectifs en cohérence avec les différents critères d'habilitation sera habilitée SINP.

¹ <https://inpn.mnhn.fr/programme/donnees-observations-especes/references/habilitation>



Pour chaque critère, il est attendu une **réponse unique au critère** présenté dans le titre (**une seule réponse acceptée** = oui, partiellement ou non), **ainsi qu'une description argumentée de l'état et de la dynamique existante** sur le critère correspondant. Des pièces complémentaires seront parfois demandées (ex : charte régionale, standard régional...). Pour faciliter la lisibilité du dossier, merci de favoriser le partage de schéma dans les réponses aux critères.

NB : Des éléments génériques peuvent être utilisés par les plateformes régionales qui auront basé leur architecture régionale sur l'outil GINCO.

Voici le **tableau récapitulatif** des critères d'habilitation :

N°	Résumé	Critère
1	Comités	La plateforme a formalisé une gouvernance par le biais de comité(s)
2	Charte	La plateforme a mis en place une charte régionale compatible avec le protocole SINP
3	Pérennité	La pérennité organisationnelle (animation, coordination) et technique (outils) de la plateforme est assurée
4	Périmètre	La plateforme anime un réseau d'acteurs sur la totalité de la région et sur différents groupes taxonomiques
5	Intégration	La plateforme intègre les données de producteurs régionaux et infra-régionaux en apportant des outils et services à ses acteurs
6	Métadonnées	La plateforme s'assure de la production, la gestion et la mise à disposition de métadonnées dans le SINP
7	Référentiels	La plateforme gère des attributs correspondant à ceux des standards SINP et prend en compte les référentiels utilisés dans le SINP
8	Échanges	La plateforme échange ses données avec la plateforme nationale
9	Communication /diffusion	La plateforme respecte les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole SINP
10	Traçabilité	La plateforme s'assure de la traçabilité des données en lien avec les producteurs de données
11	Validation	La plateforme organise la validation scientifique des données
12	Organismes	La plateforme contribue à la valorisation et au référencement des organismes du SINP

À titre indicatif, il faut savoir que la constitution du dossier d'habilitation peut prendre entre 0,5 et 2 jours de travail en fonction de la complexité de système à décrire.

Le dossier d'habilitation devra être déposé par courriel à l'adresse suivante : sinp@mnhn.fr. Un seul dossier d'habilitation peut être présenté par région. L'instruction du dossier se fera dans les 2 mois suivants la date du dépôt du dossier. Cette instruction fera intervenir le comité d'habilitation, et plus particulièrement une instance d'instruction issue de ce comité. La DEB est responsable de l'avis final sur l'habilitation de la plateforme.

Pour plus d'information concernant la procédure d'habilitation, merci de contacter l'adresse suivante : sinp@mnhn.fr.



Table des matières

1 Introduction.....	1
2 Suivi de la procédure.....	4
2.1 Dépôt du dossier.....	4
2.2 Instruction du dossier.....	4
2.3 Habilitation de la plateforme.....	4
3 Présentation de la plateforme régionale.....	5
3.1 Dynamique actuelle du SINP.....	5
3.2 Responsabilité de la plateforme.....	5
3.3 Pilotes régionaux du SINP (DREAL/Région/OFB).....	8
4 Critères d'habilitation « GOUVERNANCE ».....	9
5 Critères d'habilitation « DONNÉES ».....	15
Annexe 1 - Organisation de la gouvernance régionale.....	25
Annexe 2 – Organisation des réseaux de connaissance.....	27
Annexe 3.1 – Description des outils de la plateforme.....	28
Annexe 3.2 – Fonctions des outils de la plateforme.....	30
Annexe 3.3 – Interface(s) avec le téléservice et la plateforme nationales.....	31
Annexe 4 – Résumé de l'instruction.....	32



2 Suivi de la procédure

2.1 Dépôt du dossier

Partie à remplir par le porteur régional du dossier d'habilitation

Référent régional sur le dossier d'habilitation (Nom)	ROY Arnaud (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
Date de dépôt du dossier	
Liste des pièces jointes au dossier (Hyperlien, descriptif et nom du fichier)	<ul style="list-style-type: none">- Composition du CSR- Charte du SINP Nouvelle-Aquitaine- Liste des espèces sensibles Flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine- Liste des espèces sensibles de la Faune de la Nouvelle-Aquitaine- Tableau de diffusion des DEE- Site du SINP de la Nouvelle-Aquitaine- Site de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (CBNSA) (qui inclut également la géodiversité)- Site de l'Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA)

2.2 Instruction du dossier

L'instruction du dossier sera organisée dans les 2 mois suivant la date du dépôt du dossier

Partie à remplir par le responsable de l'instruction

Responsable de l'instruction	ROBERT Solène, UMS PatriNat (OFB, CNRS, MNHN)
Date d'instruction du dossier	01/06/2021
Avis du comité d'habilitation	FAVORABLE – 3 ans
Compléments généraux sur l'avis	<p>L'analyse du dossier montre une très bonne dynamique générale du dispositif de Nouvelle-Aquitaine et une démarche proactive. Lorsque les critères ne sont pas entièrement remplis, les porteurs du dispositif ont bien conscience des lacunes et se placent, au regard des évolutions prévues, dans une dynamique positive évoluant en cohérence avec les modalités définies dans le SINP. Sur les critères qui ne sont pas entièrement satisfaits, la dynamique de travail est donc engagée et devrait permettre une amélioration et concrétisation rapide.</p> <p>Au regard des éléments présentés dans le dossier, le comité d'instruction est favorable à l'habilitation de la plateforme régionale Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 3 ans.</p>
Date de remise de l'avis	19/06/2021



2.3 Habilitation de la plateforme

La DEB à la responsabilité de l'habilitation de la plateforme régionale du SINP

Partie à remplir par la DEB

Décision d'habilitation	Plateforme habilitée / plateforme non habilitée
Conditions d'habilitation et recommandations	
Date de la décision	FAVORABLE – 3 ans 16/09/2021

3 Présentation de la plateforme régionale

Nom de la région (au 1 ^{er} janvier 2016)	NOUVELLE-AQUITAINE
--	--------------------

3.1 Dynamique actuelle du SINP

Quelle est la dynamique générale actuelle du SINP dans votre région ?

Dynamique générale <i>une croix max</i>	Description générale de la dynamique
Préfiguration	La fusion des régions en 2016 a nécessité de reconfigurer à la nouvelle échelle régionale, les démarches engagées dans les trois ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Cette dynamique a donc été initiée en 2017 et a abouti fin 2018 sur l'ensemble des aspects de gouvernance, de pilotage, d'animation technique et scientifique des réseaux, d'administration, de gestion et partage des DEE. Le dispositif SINP Nouvelle-Aquitaine est dorénavant opérationnel et déployé. La Charte Régionale du SINP a été signée le 19 juin 2019 par la Préfète de Région, le Président de Région et le Directeur de l'OFB.
En construction	
Partiellement fonctionnelle	
Relance	
Réorganisation	
Fonctionnelle	

3.2 Responsabilité de la plateforme

Quelles missions assure actuellement la plateforme régionale ?

	Missions assurées <i>Oui, partiellement, non</i>	Commentaires <i>Décrire en quoi la mission est assurée ou non. Si « partiellement assurée », décrire ce qui n'est pas assuré</i>
Organiser les acteurs	Oui	La gouvernance du dispositif est en place et est fonctionnelle. Le co-pilotage est assuré en Plateforme d'échanges État (DREAL/OFB/Agences de l'eau) et Région et lors de réunions de préparation de l'Équipe d'Animation du SINP. Le Comité de Suivi Régional (CSR) est assuré par le Comité



		<p>Régional de Biodiversité (CRB) et par sa sous-commission « Stratégies ».</p> <p>L'équipe d'animation du SINP s'inscrit dans une logique collaborative et partenariale. Elle intègre notamment les principales associations régionales ou ex-régionales productrices de données.</p> <p>Les Pôles SINP régionaux animent les réseaux de producteurs de données. Cela représente en 2020 et par pôle :</p> <p><u>Faune</u> A ce jour, 128 organismes identifiés comme producteurs ou fournisseurs de données les versent directement via l'observatoire FauNA. A cela s'ajoutent 121 personnes indépendantes qui ont transmis leurs données privées au domaine public.</p> <p><u>Flore, Fonge, Habitats</u> 209 organismes contributeurs Le contingent des contributeurs de l'OBV-NA se répartit de la manière suivante : 444 saisisseurs différents (personne ayant un compte et ayant saisi au moins 1 donnée), 4064 observateurs (personne à l'origine d'au moins 1 donnée en tant qu'observateur et ayant saisi ou non) et 4099 personnes ayant soit saisi, soit observé, soit les 2.</p> <p><u>Géologie</u> Actuellement, Le Secrétariat Scientifique (SSI) de Nouvelle-Aquitaine est composé de 3 entités (secrétariats scientifiques de l'INPG) représentant les 3 ex-régions (La Réserve Naturelle de Saucats- la Brède pour l'Aquitaine, la Réserve Naturelle du Toarcien pour le Poitou-Charentes et la DREAL pour le Limousin) qui fournissent la donnée de l'inventaire national du patrimoine géologique (INPG) en s'appuyant sur la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) constituée de 25 membres.</p>
Consolider les données et métadonnées	Oui	La bancarisation et la consolidation des données et métadonnées ainsi que leur vérification technique sont assurées par les Pôles SINP régionaux.
Partager les données et métadonnées	Oui	<p>La diffusion et la communication des DEE sont assurées par les plateformes respectives des Pôles SINP régionaux.</p> <p><u>Faune</u> Fauna diffuse actuellement 2 347 670 données d'occurrence, gérées à travers 606 cadres d'acquisition et 3 366 jeux de données.</p> <p><u>Flore</u> Pour la flore, la fonge et les habitats, l'OBV-NA comporte actuellement 4 432 407 observations (correspondant à 289 324</p>



		<p>relevés) rattachées au SINP. À ce volume s'ajoutent environ 700 000 données d'origine privée contenues dans l'OBV-NA, mais encore non-partagées dans le SINP.</p> <p>Environ 850 000 données d'occurrence d'habitat rattachées à HABREF V4.0 en Nouvelle-Aquitaine correspondant à plus de 300 000 objets géographiques.</p> <p>Environ 45 000 relevés phytosociologiques sont intégrés.</p> <p>156 cartographies d'habitats de sites Natura 2000 sont centralisées et normalisées.</p>
<p>Proposer des normes (standard, ref sensi)</p>	<p>Oui</p>	<p>Les pôles SINP régionaux mettent à disposition et diffusent les référentiels de standard de données. Ils offrent également sur leurs plateformes respectives la possibilité d'importer des jeux de données ou de saisir directement en ligne.</p> <p><u>Faune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du référentiel taxonomique TAXREF. - Utilisation des standards de données et métadonnées d'occurrence de taxon. - Utilisation de listes d'espèces et données sensibles. - Déploiement de méthodes et de référentiels de validation des données. - Déploiement d'outils de saisie et de gestion de données. - Participation active aux GT nationaux du SINP : standards, validation... <p><u>Flore</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du référentiel HABREF pour les végétations-habitats. - Utilisation des standards phytosociologiques pour les végétations. <p>Même activité que le pôle Faune, FauNA, pour ce qui est du déploiement d'outils et pour ce qui relève des participations aux GT nationaux du SINP.</p>
<p>Partager les expériences</p>	<p>partiellement</p>	<p>Le partage des expériences et la valorisation est assurée de fait dans le cadre de l'animation technique et scientifique des réseaux de producteurs de données, mais ne relève pas d'un processus formellement décrit.</p> <p>Le partage d'expérience se fait notamment par la participation des pôles aux GT nationaux.</p>
<p>Valoriser les producteurs</p>	<p>partiellement</p>	<p>Le nom du producteur de données fait partie des champs obligatoires de la DEE lors de sa communication ou diffusion.</p> <p>FauNA a mis une page spécifique sur sa plateforme pour valoriser les structures ayant déjà fait des dépôts de données d'occurrence sur la faune au SINP.</p> <p>Les organismes contributeurs à l'OBV-NA sont référencés et valorisés sur une page publique dédiée : https://obv-na.fr/partenaires/techniques</p>



Améliorer la connaissance	Oui	<p>Le SINP Nouvelle-Aquitaine n'est pas un dispositif de production de données mais a vocation à assurer la bancarisation des données produites en Nouvelle-Aquitaine et de mettre à disposition du plus grand nombre des données fiables et valides.</p> <p>Les données du SINP constituent la source de connaissance de la biodiversité privilégiée pour les travaux de l'Observatoire Régional de Biodiversité. L'objectif à terme étant qu'un maximum de données-sources produites et diffusées en Nouvelle-Aquitaine intègrent le dispositif normal du SINP. Ces dispositions sont formalisées dans la Charte régionale du SINP et seront intégrées dans la future Charte de l'ORB.</p> <p>Les données du SINP alimentent une étude en cours sur « le bilan et les lacunes de connaissance de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ». À ce dispositif SINP est adossée une démarche en cours de stratégie d'acquisition de connaissance (volet de la future Stratégie Régionale de Biodiversité).</p>
---------------------------	------------	---

3.3 Pilotes régionaux du SINP (DREAL/Région/OFB)

Qui sont les pilotes et co-pilotes du projet SINP dans votre région ?

Nom et Prénom	Organisme
ROY Arnaud	DREAL Nouvelle-Aquitaine
CHEVALIER Bertrand	DREAL Nouvelle-Aquitaine (volet SINP Géologie)
CHAPLAIN Anne-Sophie	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
MENARD Catherine	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
BREUGNOT Emilie	Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine de l'OFB



4 Critères d'habilitation « GOUVERNANCE »

N°1	La plateforme a formalisé une gouvernance par le biais de comité(s)
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité de suivi régional (CSR) qui assure le suivi du projet au niveau régional (organisation régionale, mise en œuvre des fonctions du SINP, support aux adhérents) • Associer le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Celui-ci assure la responsabilité scientifique du SINP en région (modalités de validation des données, définition des référentiels de sensibilité...) 	
Réalisation du critère	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p>Le Comité Régional de Biodiversité (CRB) de Nouvelle-Aquitaine, et notamment sa commission « SINP », valent Comité de Suivi Régional (CSR).</p> <p>Cette commission « SINP » du CRB, valant CSR, s'est réunie une première fois le 14 février 2019 afin d'examiner la Charte régionale SINP Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Le dispositif a également été présenté en réunion plénière du Comité Régional de Biodiversité en date du 6 mars 2019.</p> <p>Une point sur l'état d'avancement du SINP et la validation de demandes d'adhésions au SINP a eu lieu lors de la dernière réunion du CRB, le 30 novembre 2020.</p> <p>Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est intégré au dispositif et associé en tant que de besoin pour les aspects scientifiques. Il a ainsi été sollicité pour la validation de la liste des espèces sensibles (Flore : le 01/02/2019 ; faune : le 04/06/2019)</p> <p>Le président du CSRPN participe également aux travaux de l'Équipe d'Animation et est membre du CSR.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<p><i>Avis du comité d'instruction</i> : critère rempli</p> <p><i>Commentaires</i> :</p> <p>La charte régionale du SINP de Nouvelle-Aquitaine décrit précisément l'organisation de la plateforme. La plateforme régionale est copilotée par la DREAL, la Région et l'OFB.</p> <p>Le Comité de Suivi Régional (CSR) est assuré par le Comité Régional de Biodiversité (CRB) et par sa sous-commission « Strategies ».</p> <p>La plateforme associe le CSRPN aux travaux.</p> <p>Le comité d'instruction recommande que le positionnement de l'ARB dans le cadre de cette organisation soit explicité.</p>	



SINP

Système d'information
sur la Nature et le Paysage





N°2 La plateforme a mis en place une charte régionale compatible avec le protocole SINP

Recommandation

- Faire apparaître dans la charte régionale SINP le mode d'organisation et de fonctionnement régionaux notamment concernant les règles de communication et diffusion des données
- Faire référence au protocole SINP dans sa dernière version (compatibilité)

Réalisation du critère

Oui

Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)

Non

Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère

Le projet de Charte régionale a été établi en Équipe d'Animation en tant que déclinaison régionale Nouvelle-Aquitaine du protocole national du SINP du 28 septembre 2017. D'une part, ce protocole est visé dans les textes de référence de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ; d'autre part, le texte de la Charte s'y rapporte autant que de besoin à tel ou tel article ou dispositions (cité plus de 35 fois).

Y sont décrites toutes les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du dispositif SINP Nouvelle-Aquitaine et de son articulation avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité :

Table des matières

Définitions.....	5
Préambule.....	7
Article 1 : Objet de la charte.....	7
Article 2 : Articulation avec l'Observatoire Régional de la Biodiversité.....	8
Article 3 : Objectifs du SINP Nouvelle-Aquitaine.....	9
Article 4 : Périmètre du SINP Nouvelle-Aquitaine.....	9
Article 5 : Organisation du SINP Nouvelle-Aquitaine.....	9
5.1 : L'animation du SINP régional.....	10
▪ Le co-pilotage État / Région Nouvelle-Aquitaine /Agence Française pour la Biodiversité.....	10
▪ L'équipe d'animation.....	10
5.2 : Le Comité de Suivi Régional.....	10
▪ Rôle du Comité de Suivi Régional.....	10
▪ Constitution du Comité de Suivi Régional.....	11
5.3 : Le Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine.....	11
5.4 : Architecture fonctionnelle et plateforme régionale* du SINP Nouvelle-Aquitaine.....	11
5.5 : Les Pôles SINP régionaux*.....	11
▪ Désignation des pôles SINP régionaux*.....	11
▪ Rôle des Pôles SINP régionaux* pour les thématiques relevant de l'occurrence de taxons et d'habitats naturels.....	12
▪ Rôle des pôles SINP régionaux* pour les autres thématiques.....	12
Article 6 : Bancarisation, validation, diffusion des données d'occurrence de taxons et d'habitats naturels.....	12
6.1 : Animation scientifique et technique.....	12
6.2 : Bancarisation et gestion des données régionales.....	13
6.3 : Échanges avec la plateforme nationale.....	13
6.4 : L'accès aux données élémentaires d'échanges (DEE*) régionales et leur diffusion.....	13
a) Pour tout public sans identification préalable.....	13
b) Pour les adhérents* au SINP et autorités publiques adhérentes avec identification individuelle préalable.....	13
c) Pour les organismes habilités* avec identification individuelle préalable.....	14
d) Restriction de diffusion liée à la sensibilité des données.....	14
6.5 : La communication des DEE*.....	14
a) Communication sur demande ponctuelle.....	14
b) Communication continue.....	14
Article 7 : Adhésion au SINP Nouvelle-Aquitaine et résiliation d'adhésion.....	15
7.1 : Engagements de l'adhérent* au SINP Nouvelle-Aquitaine.....	15
7.2 : Engagements de la plateforme régionale SINP Nouvelle-Aquitaine.....	15
7.3 : Modalités d'adhésion et de résiliation.....	15
Article 8 : Clause d'effet et de modification de la charte.....	15



Le projet de Charte a été examiné en séance du CSR du 14 février 2019 et présenté en CRB du 6 mars 2019.

La Charte a ensuite été officialisée par la signature, le 19 juin 2019, des trois co-pilotes du SINP Nouvelle-Aquitaine : Préfet de région ; président du Conseil Régional ; Directeur régional de l'OFB (document joint en annexe).

La Charte a ensuite fait l'objet d'une diffusion auprès des producteurs de données et des organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de la connaissance de la biodiversité.

La charte est disponible sur le [portail SINP régional](#) : [chartesinp-na-19_06_2019_annexes.pdf](#)

Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère rempli

Commentaires :

La version définitive de la charte régionale a été adoptée en février 2019 et fait référence au protocole du SINP de 2017.

La charte décrit différents niveaux de diffusion en ligne des données en fonction de leur origine publique/privée et du public destinataire, ainsi que les modalités de communication des données, en conformité avec le protocole SINP de 2017.

Cette charte devra cependant évoluer au regard des évolutions réglementaires en matière de partage et d'ouverture des données.



N°3	La pérennité organisationnelle (animation, coordination) et technique (outils) de la plateforme est assurée
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en place une animation régionale permettant la mobilisation des acteurs du territoire, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.</i> • <i>Assurer la pérennité de l'animation et de la coordination de la plateforme</i> • <i>Vérifier la stabilité et la durabilité des dispositifs de gestion de la connaissance (financement, ETP...)</i> • <i>Si nécessaire, utiliser les services proposés par le SINP (GINCO, outil de saisie...)</i> 	
Réalisation du critère	
<p>] Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (<i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p>Le pilotage du SINP Nouvelle-Aquitaine est assuré conjointement par l'État-DREAL, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité. La DREAL et la Région président conjointement le CSR.</p> <p>L'animation du dispositif est assurée par la DREAL, qui prend en charge également le secrétariat du CSR.</p> <p>Une équipe d'animation multi-partenariale du SINP – à l'origine constituée pour la construction du dispositif - a vocation à être maintenue au-delà de la phase de construction du SINP Nouvelle-Aquitaine. Elle a pour mission de contribuer au déploiement et au suivi de la mise en œuvre des objectifs annuels définis notamment dans le programme pluriannuel commun d'actions concernant le SINP.</p> <p>L'architecture régionale fonctionnelle du SINP Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur des pôles SINP régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne les thématiques relevant de l'occurrence de taxons et d'habitats naturels: <ul style="list-style-type: none"> • Pour la faune : Observatoire de la Faune Sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA) • Pour la flore, la fonge et les habitats : Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) - En ce qui concerne les autres thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • Pour la géologie : Réserve Naturelle Nationale de Saucats-La Brède <p>Les financements du fonctionnement des organismes sus-désignés sont assurés par la DREAL sur le BOP 113 ainsi que par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine; les fonds structurels (FEDER) sont mobilisés pour certains programmes.</p> <p>Des échanges ont lieu régulièrement sur le sujet SINP, en plateforme « Etat-Région », instance régionale de concertation associant en sus des 3 co-pilotes du SINP, ainsi que les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.</p>	
Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction	



Avis du comité d'instruction : critère rempli

Commentaires :

Le pilotage du SINP Nouvelle-Aquitaine est assuré conjointement par la DREAL, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité.

La DREAL et la Région président conjointement le CSR.

La plateforme s'appuie sur 3 pôles régionaux (Faune/Flore-Fonge-Habitats/Géologie), dont elle finance le fonctionnement pour partie (BOP 113), le complément venant du Conseil Régional (+ fonds FEDER).

Ces pôles disposent d'outils qui ont su évoluer, notamment au moment de la création de la région Nouvelle-Aquitaine.

La plateforme s'articule avec l'ORB y compris du point de vue de leur gouvernance respective, à travers le CRB.

Le comité d'instruction recommande à la plateforme d'être vigilante au sujet des outils techniques et de s'appuyer, autant que faire se peut, sur les outils génériques proposés dans le cadre du SINP, notamment pour des questions d'économie de moyens.



N°4	La plateforme anime un réseau d'acteurs sur la totalité de la région et sur différents groupes taxonomiques
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir clairement le périmètre géographique de la plateforme, notamment les espaces littoraux et marins. Ce périmètre peut concerner le territoire métropolitain ou l'outre-mer (département, région et collectivités d'outre-mer). • Définir clairement le périmètre taxonomique. Ce périmètre peut prendre en compte des espèces observées en milieux terrestre, aquatique et marin. 	
Réalisation du critère	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p>Le SINP Nouvelle-Aquitaine couvre l'intégralité du territoire régional terrestre et littoral.</p> <p>Le périmètre taxonomique couvre la Faune, la Flore et la Fonge en milieux terrestres et aquatiques.</p> <p>Bien qu'il ne s'agisse pas d'occurrence de taxons, la plateforme régionale Nouvelle-Aquitaine concerne également les Habitats naturels et la Géologie.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<i>Avis du comité d'instruction : critère rempli</i>	
<p><i>Commentaires :</i></p> <p>Le périmètre taxonomique couvert par la plateforme régionale couvre la Faune, la Flore et la Fonge en milieux terrestre, aquatique et marin.</p> <p>L'aspect fonge pourrait probablement être renforcé.</p>	



5 Critères d'habilitation « DONNÉES »

N°5	La plateforme intègre les données de producteurs régionaux et infra-régionaux en apportant des outils et services à ses acteurs
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> Accompagner l'intégration de données à travers un certain nombre d'outils et de services (standard régional compatible avec le standard national, accompagnement dans la standardisation, rapport de conformité, outil de saisie...) 	
Réalisation du critère	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p>Les pôles SINP régionaux animent les réseaux de producteurs de données pour favoriser l'organisation et la coordination de l'acquisition des données d'occurrences de taxons ou d'habitats, selon des normes partagées (formats, référentiels...). Ils mettent à disposition ou soutiennent techniquement le développement des outils appropriés.</p> <p>Plateforme Faune et Plateforme Flore-fonge-habitats (fonctionnement identique)</p> <ul style="list-style-type: none"> Un requêteur public de données (cartographie et accès aux listes d'espèces, contributeurs, jeux de données et observations selon la précision géographique définie par la Charte du SINP N-A. Un catalogue public des métadonnées (liste des cadres d'acquisition et jeux de données avec les fiches descriptives associées). Un espace organisme : espace de consultation et de gestion de données et métadonnées partagé entre plusieurs utilisateurs. Possibilité de déposer des fichiers de données ou de saisir des données. <p>La Charte SINP dans son article 6 décrit précisément le rôle des Pôles SINP régionaux pour la thématique d'occurrence de taxons ainsi que les modalités d'accompagnement et d'assistance aux producteurs de données-sources.</p> <p>Les plateformes respectives des Pôles SINP régionaux mettent à disposition les référentiels ainsi que divers outils d'aide à la saisie ou au versement de jeux de données.</p> <p>Enfin, il est prévu à terme que l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (qui porte l'ORB) a vocation à soutenir techniquement le développement des outils et systèmes d'information des acteurs de la biodiversité. L'ARB contribue à la phase de bancarisation des données par les pôles SINP régionaux notamment en s'assurant de leur interopérabilité avec le SINP et en participant à la promotion du SINP, des outils, référentiels, standards associés (le projet de l'ORB n'étant pas bouclé, ce n'est pas encore opérationnel).</p> <p>À noter également que la Charte prévoit que les données-sources produites ou utilisées en lien avec une opération financée pour tout ou partie par des fonds publics, seront intégrées au SINP régional en tant que DEE d'origine publique. Ces dispositions sont par ailleurs contractualisées dans les actes d'attribution de financement de la DREAL.</p>	



Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère rempli

Commentaires :

Les pôles régionaux accompagnent les producteurs de données pour la structuration et la gestion des données et des métadonnées. Ce sont aussi les pôles qui en assurent le contrôle et la validation technique (conformité, cohérence) et qui veillent à leur identification unique.

Sur les sites de leurs dispositifs respectifs, les pôles offrent chacun un requêteur de données (dont affichage cartographie dynamique) et un catalogue de métadonnées, ainsi que la possibilité de déposer un fichier de données ou de saisir directement des données. Les deux pôles mettent également à disposition diverses ressources, dont des documents d'accompagnement.

Le comité d'instruction recommande à la plateforme régionale d'envisager de proposer dans la mesure du possible des services communs entre ses différents pôles afin de faciliter/fluidifier le partage des données des producteurs.

N°6

La plateforme s'assure de la production, la gestion et la mise à disposition de métadonnées dans le SINP

Recommandation

- Assurer la mise à disposition des métadonnées à la plateforme nationale
- Associer les métadonnées à toute communication, partage et diffusion de données

Réalisation du critère

Oui

Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé)

Non

Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère

La production de métadonnées n'est pas une pratique répandue chez les producteurs de données-sources. Par conséquent, une vigilance particulière est portée par les Pôles SINP régionaux sur ce point. Cela est traduit dans la charte SINP à son article 6.2 relatif aux fonctions assurées par ceux-ci : « ...réceptionnent les jeux de données-sources et les métadonnées correspondantes transmis par les fournisseurs de données; le cas échéant, les pôles SINP assistent le fournisseur de données pour le renseignement des métadonnées».

Cette démarche permet d'alimenter efficacement le catalogue de jeux de données mis à disposition sur les plateformes des Pôles SINP régionaux.

Les jeux de données-sources antérieurs font progressivement l'objet d'une création/actualisation de leur fiche de métadonnées par les pôles.

Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère rempli

Commentaires :

Les métadonnées font l'objet d'une vigilance particulière lors de la réception de données par les pôles, qui échangent au besoin avec les producteurs pour renseigner des métadonnées incomplètes ou manquantes.

Les catalogues de métadonnées des deux pôles montrent une structuration claire des cadres d'acquisition et



des jeux de données.
A noter que les données plus anciennes font l'objet d'un travail d'un « rattrapage » pour renseigner leurs métadonnées.

N°7	La plateforme gère des attributs correspondant à ceux des standards SINP et prend en compte les référentiels utilisés dans le SINP
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> Assurer une correspondance avec les informations obligatoires présentées dans les standards SINP Assurer une correspondance avec les référentiels et nomenclatures utilisés dans le SINP Gérer autant que faire se peut des données compatibles avec les informations recommandées et facultatives des standards du SINP 	
Réalisation du critère	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (<i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p>L'ensemble des données-sources sont intégrées au dispositif en toute correspondance avec le standard Occurrence de taxon. Les métadonnées sont également élaborées selon le standard SINP.</p> <p>De plus, les plateformes des Pôles SINP offrent la possibilité de télécharger les standards et référentiels, ainsi que des fichiers de saisie au format standard.</p> <p>L'Observatoire FauNA se distingue par sa participation active au sein du Groupe de Travail national Données et Métadonnées qui fait évoluer les Standards de données et de métadonnées SINP.</p> <p>Taxref est utilisé comme référentiel taxonomique.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<i>Avis du comité d'instruction : critère rempli</i>	
<p><i>Commentaires :</i> La plateforme utilise les standards et les référentiels du SINP.</p>	

N°8	La plateforme échange ses données avec la plateforme nationale
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> Échanger avec la plateforme nationale les données élémentaires d'échange complètes avec leur précision géographique maximale disponible dans le SINP, a minima, de manière annuelle. Définir les interfaces entre la plateforme régionale et la plateforme nationale (cf. Annexe 3.3) Utiliser le format standard DEE pour partager les données entre plateformes 	



Réalisation du critère

Oui

Partiellement (*dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé*)

Non

Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère

Les Pôles SINP échangent leurs DEE complètes avec la plateforme nationale de manière régulière. Un échange *a minima* annuel est spécifié dans la Charte régionale SINP.

Actuellement cet échange s'effectue par envoi de fichiers au standard SINP.

Dates et volumes des derniers échanges (dans les 2 sens)

PÔLE FAUNE

En mars 2020, ce sont plus de 1 800 000 données d'observations d'espèces qui ont été échangées entre la plateforme régionale et la plateforme nationale sur la faune. 600 000 données régionales ont ainsi été remontées au niveau national et 1 200 000 données provenant du niveau national ont été intégrées en région.

PÔLE FLORE, FONGE, HABITAT

Début 2019, un nouveau versement de 1 423 975 données valides et cohérentes pour 4 190 taxons a été effectué par le CBN Sud-Atlantique dans la plateforme nationale du SINP.

PÔLE GÉOLOGIE

Fin 2020, l'ensemble de la donnée INPG régionale (479 sites géologiques) est mise à disposition au niveau national via la plateforme de saisie nationale (InvenTerre). Au niveau régional, seule la cartographie de cette donnée est mise à disposition sur la plateforme de l'OBV-NA.

Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère rempli

Commentaires :

La plateforme régionale transmet ses données à la plateforme nationale à la précision géographique maximale.

Les données de la plateforme nationale (INPN) ont été intégrées par la plateforme régionale en ce qui concerne le pôle faune, cela reste a priori à faire en ce qui concerne le pôle flore.



N°9	La plateforme respecte les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole SINP
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ne pas diffuser les données sensibles précises (Obligation).</i> • <i>Définir les interfaces entre la plateforme régionale et le téléservice (cf. Annexe 3.3)</i> • <i>En association avec le CSRPN, implémenter, publier et transmettre à la plateforme nationale un référentiel de données sensibles sur les différents groupes taxonomiques existants, cohérent avec les notes méthodologiques nationales.</i> • <i>Proposer la visualisation et le téléchargement des données et métadonnées (avec formulaire de demande d'extraction notamment pour les données précises)</i> • <i>Proposer l'accès aux données à travers des API ou des webservices</i> • <i>Informers les producteurs et fournisseurs de données de l'utilisation qui sont faites de leurs données au moins une fois par an.</i> 	
Réalisation du critère	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement (dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé) <input type="checkbox"/> Non	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p>La liste des données sensibles pour la Flore a été validée en CSRPN le 5 février 2019. Cette « Liste des espèces sensibles flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine » est mise en œuvre pour la diffusion des DEE sur l'Observatoire de la Biodiversité Végétale. Elle a été transmise au niveau national par la DREAL N-A en 2019</p> <p>La liste des données sensibles pour la Faune a été validée en séance plénière du CSRPN du 04 juin 2019 (avis signé le 22 août 2019 par le Président du CSRPN) actualisée en séance du 10 décembre 2019. Cette « Liste des espèces et des données sensibles de la faune de Nouvelle-Aquitaine » est mise en œuvre pour la diffusion des DEE sur l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FauNA). Les documents mis à jour ont été transmis à l'UMS Patrinat le 4 mars 2020</p> <p>Sur la plateforme thématique faune (portail FauNA), les données et métadonnées sont en consultation et téléchargement selon les maillages 10kmx10km, 5kmx5km et communal. L'utilisation de ces données est sous licence ouverte SINP. La consultation de données à une échelle plus fine nécessite d'adhérer à la charte régionale ou de passer par une demande de communication.</p> <p>Les mises à disposition de données selon leur précision géographique maximale disponible dans le SINP (y compris pour les données sensibles) nécessitent une demande renseignée de la part de l'utilisateur. L'utilisation des données transmises est couverte par la licence fermée du SINP interdisant la rediffusion de ces données à des tiers et leur réutilisation dans d'autres cadres que celui spécifié lors de la demande (hormis toute obligation légale notamment dans le cadre du dépôt légal des données brutes de biodiversité).</p> <p>Concernant les transferts de données à la plateforme nationale (INPN/OpenObs), les données sont transmises avec leur précision géographique la plus fine disponible dans le SINP (y compris pour les données sensibles). Des API et webservices ont été mis en place avec des acteurs du réseau.</p> <p>Les modalités de diffusion et de téléchargement sont explicitement décrites dans la Charte régionale SINP et</p>	



résumées sur le tableau de diffusion annexé à la Charte : « [Tableau de diffusion des DEE](#) »

Les outils de diffusion permettent le téléchargement par extraction des DEE visualisées.

Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère partiellement rempli

Commentaires :

La charte décrit différents niveaux de diffusion en ligne des données en fonction de leur origine publique/privée et du public destinataire, ainsi que les modalités de communication des données en conformité avec le protocole SINP de 2017.

Les données sensibles (cf. listes validées par le CSRPN) sont diffusées floutées.

Les données sont visualisables de manière floutée et disponibles en téléchargement (avec login-mot de passe) sur les sites de l'OBV et de FauNA. Elles peuvent faire l'objet d'une communication sur demande via un formulaire.

Cependant, les conditions de communication et de diffusion des données notamment publiques ne sont pas entièrement conformes au cadre réglementaire actuel au vu de ses évolutions récentes. Le comité d'instruction encourage donc la plateforme à prendre en compte les réglementations en matière d'ouverture des données et à mettre à jour la charte régionale en conséquence.



N°10	La plateforme s'assure de la traçabilité des données en lien avec les producteurs de données
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en place et promouvoir la production et la gestion des identifiants SINP (cf. note technique)</i> • <i>Associer les identifiants SINP à toute communication, partage et diffusion de données et métadonnées.</i> • <i>Promouvoir l'identification de l'origine de la donnée (publique/privée) et gérer cette information</i> 	
Réalisation du critère	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Partiellement (<i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i>) <input type="checkbox"/> Non	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p><u>Pôle Faune</u> Pour les producteurs régionaux et infra-régionaux, la plateforme faune promeut l'utilisation et la gestion d'identifiants uniques producteurs, en complément de l'identifiant unique SINP, implémenté lors du dépôt dans le SINP régional. Les producteurs peuvent récupérer leurs données au format standard et ces identifiants. Les identifiants SINP sont véhiculés lors de chaque demande de communication. Un travail est effectué en continu auprès des producteurs pour favoriser l'identification des données d'origine publique ou d'origine privée. Les identifiants uniques SINP sont véhiculés dans les demandes de communication.</p> <p><u>Pôle Flore, Fonge, Habitat</u> Pour les producteurs régionaux et infra-régionaux, la plateforme Flore-Fonge-Habitats promeut l'utilisation et la gestion d'identifiants uniques producteurs, en complément de l'identifiant unique SINP, implémenté lors du dépôt dans le SINP régional. Les producteurs peuvent récupérer leurs données au format standard et ces identifiants. Les identifiants sont véhiculés lors de chaque demande de communication. Un travail est effectué en continu auprès des producteurs pour favoriser l'identification des données d'origine publique ou d'origine privée.</p> <p><u>Pôle Géologie</u> Les Secrétariats Scientifiques de l'Inventaire de l'INPG et la CRPG sont fournisseurs de données.</p>	
<p><i>Avis du comité d'instruction : critère rempli</i></p> <p>Commentaires : Les deux pôles constituant la plateforme régionale gèrent des identifiants uniques SINP, véhiculés lors des demandes de communication de données et lors des retours des données standardisées vers les producteurs. L'identification de l'origine publique ou privée fait l'objet d'un travail en continu auprès des producteurs. Le comité d'instruction recommande que l'identifiant soit affecté le plus tôt possible dans la chaîne de production et donc, dans la mesure du possible, que la plateforme encourage les producteurs à créer l'identifiant directement dans leurs bases de production.</p>	



N11°	La plateforme organise la validation scientifique des données
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le CSRPN participe à la mise en place et à l'évaluation d'une procédure de validation scientifique des données au niveau régional, compatible avec les notes méthodologiques proposées dans le cadre du GT SINP « Validation ».</i> • <i>Mettre en place les outils et services nécessaires pour faciliter la validation scientifique au sein de la plateforme.</i> • <i>Partager le résultat de la validation scientifique lors du partage de données.</i> 	
Réalisation du critère	
<p>J Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (<i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p><u>Pôle Faune</u></p> <p>Une première procédure de validation automatique a été mise en place sur la faune, en lien avec les travaux du GT national « validation ». La méthodologie a été établie avec l'appui d'un premier collectif d'experts naturalistes régionaux et des référentiels de validation ont été produits (présences, difficultés de déterminations, périodes d'observations).</p> <p>Les référentiels sont consolidés à l'échelle de l'ex-région Aquitaine. Ils sont en cours de consolidation à l'échelle de la grande région Nouvelle-Aquitaine ; ils concernent les amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux, poissons, odonates, rhopalocères, orthoptères et écrevisses.</p> <p>Des travaux sont en cours dans le cadre des référentiels néo-aquitains des mollusques et d'autres espèces cibles ; par ailleurs le référentiel « araignées » est en projet.</p> <p>La procédure est opérationnelle pour les données de taxons disposant de référentiels de validation. Additionnellement à cette validation automatique, une validation dite « manuelle » peut être réalisée par des experts référents suite à l'analyse d'éléments complémentaires (preuve, méthode d'observation, etc). Elle peut aussi bien concerner le périmètre minimal de la donnée (taxon, date et lieu), que le périmètre élargi (dénombrement, stade, etc.). Cette validation « manuelle » prime sur la validation « automatique » et lorsqu'elle s'appuie sur cette dernière, elle est alors dite « combinée ». Un niveau de validation est ainsi véhiculé pour chaque donnée partagée dans le SINP, incluant le « Non applicable ».</p>	
<p><u>Pôle Flore, Fonge, Habitat</u></p> <p>Pour la flore vasculaire et les characées, une méthode de validation semi-automatique est appliquée depuis une dizaine d'années. Elle s'appuie sur une liste régionale de taxons prédéfinis (espèces communes et faciles à identifier avec une faible probabilité d'erreurs) faisant l'objet d'une pré-validation automatique. Les observations non pré-validées automatiquement font l'objet d'une validation manuelle par des experts</p>	



botanistes en période hivernale (un référent régional et un référent par ex-région, en lien avec des référents départementaux). La validation manuelle prime sur la validation automatique. Les résultats de la validation sont traduits selon différentes catégories correspondant au guide méthodologique national SINP sur la validation scientifique. La méthode de validation est amenée à être révisée dans un cadre inter-CBN. À ce jour, environ 90% des observations ont fait l'objet d'une validation scientifique. Notons toutefois que le processus de validation est itératif et que la validation des observations est amenée à être révisée régulièrement en fonction de l'évolution des connaissances.

Pour les lichens, une méthode de validation est en cours de mise en place dans le cadre du pôle fonge SINP, en lien avec les experts lichénologues réunis au sein d'un comité technique régional. Cette validation est assurée par les référents lichénologues des CBN qui s'appuient sur des experts extérieurs expérimentés.

Pour les autres groupes de flore (bryophytes et algues hors characées) et de fonge (champignons), la validation n'est pas encore mise en place mais aura vocation à l'être à terme.

Pour les végétations et habitats, une méthode de validation est en cours de mise en place à travers l'OBV-NA par le CBNSA et devrait être opérationnelle courant 2021.

Pôle Géologie

Dans le cadre de l'INPG, la procédure de validation de la donnée se fait en trois temps et est organisée de la manière suivante :

- validation scientifique par la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG)
- validation par le CSRPN
- validation nationale par la Commission Nationale du Patrimoine Géologique (CNPG)

Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction

Avis du comité d'instruction : critère partiellement rempli

Commentaires :

Chacun des pôles organise la validation scientifique des données. Concernant les données d'occurrences de taxons, le pôle faune a mis en place une procédure de validation régionale (rapport de décembre 2020 téléchargeable). Le pôle FFH dispose également un protocole de validation régionale pour la flore (<https://obv-na.fr/observatoire#validation>), en cours de révision.

Les procédures combinent validation automatique et validation manuelle, la seconde primant sur la première.

Le protocole de validation FauNa est en ligne mais doit encore être validé en CSRPN.

Le protocole de validation du pôle flore est en cours de révision et devra également être soumis à la validation du CSRPN et être diffusé publiquement.



N°12	La plateforme contribue à la valorisation et au référencement des organismes du SINP
Recommandation	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au référentiel des organismes SINP • Utiliser autant que faire se peut le référentiel organisme pour faire référence aux acteurs dans les données, métadonnées et le SINP de ma manière générale 	
Réalisation du critère	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Partiellement (<i>dans ce cas, spécifier également ce qu'il manque pour que le critère soit réalisé</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	
Description de l'état et de la dynamique actuelle sur ce critère	
<p>Un tableau de recensement des organismes et de suivi des adhésions a été constitué au niveau de la DREAL; il est compatible avec les champs requis par l'application « Organismes » développée par l'UMS Patrinat.</p> <p>Récemment constitué, ce tableau est actuellement en cours de partage avec les Pôles régionaux SINP et sera actualisé au gré des adhésions au SINP régional Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Pôle Faune : Les organismes contributeurs sont référencés et valorisés sur une page publique dédiée: https://observatoire-fauna.fr/contributeurs</p> <p>Pôle Flore-Fonge-Habitats : Les organismes contributeurs à l'OBV-NA sont référencés et valorisés sur une page publique dédiée: https://obv-na.fr/partenaires/techniques La contribution au référentiel national « organismes SINP » reste inchangée.</p>	
<i>Espace « Instruction du dossier » - utilisé par l'instance d'instruction</i>	
<i>Avis du comité d'instruction : critère partiellement rempli</i>	
<p>Commentaires : Le recensement des organismes et le suivi des adhésions sont assurés par la plateforme régionale de Nouvelle Aquitaine. Néanmoins, ces listes n'ont pas encore été intégrées au référentiel national des organismes du SINP.</p>	



Annexe 1 - Organisation de la gouvernance régionale

Décrivez les comités structurant la gouvernance régionale

Nom du comité Ex : CSR, CSRPN, COTECH, équipe d'animation	Dynamique du comité une croix max	Rôle du comité autant de croix que souhaité
Instance de co-pilotage Etat-DREAL / Région / DR OFB	non installé	X Définir les grandes orientations de la plateforme
	en réflexion	X Suit la mise en œuvre des plans d'actions
	en construction	X Se prononce sur l'adhésion à la plateforme
	existant	Porte la responsabilité scientifique de la plateforme
	X actif	X S'assure de la compatibilité technique / interopérabilité de la plateforme
	en sommeil	X Accompagne les acteurs de la plateforme dans leur action
	relance	X Organise les partages d'expériences
Équipe d'animation	non installé	Définir les grandes orientations de la plateforme
	en réflexion	X Suit la mise en œuvre des plans d'actions
	en construction	X Se prononce sur l'adhésion à la plateforme
	existant	Porte la responsabilité scientifique de la plateforme
	X actif	X S'assure de la compatibilité technique / interopérabilité de la plateforme
	en sommeil	X Accompagne les acteurs de la plateforme dans leur action
	relance	X Organise les partages d'expériences
CSR	non installé	X Définir les grandes orientations de la plateforme
	en réflexion	X Suit la mise en œuvre des plans d'actions
	en construction	X Se prononce sur l'adhésion à la plateforme
	existant	Porte la responsabilité scientifique de la plateforme
	X actif	X S'assure de la compatibilité technique / interopérabilité de la plateforme
	en sommeil	Accompagne les acteurs de la plateforme dans leur action
	relance	Organise les partages d'expériences
CSRPN	non installé	Définir les grandes orientations de la plateforme
	en réflexion	Suit la mise en œuvre des plans d'actions
	en construction	Se prononce sur l'adhésion à la plateforme
	existant	X Porte la responsabilité scientifique de la plateforme



SINP

Systeme d'information
sur la Nature et le Paysage



Nom du comité <i>Ex : CSR, CSRPN, COTECH, équipe d'animation</i>	Dynamique du comité <i>une croix max</i>	Rôle du comité <i>autant de croix que souhaité</i>
	X actif	S'assure de la compatibilité technique / interopérabilité de la plateforme
	en sommeil	Accompagne les acteurs de la plateforme dans leur action
	relance	Organise les partages d'expériences



Annexe 2 – Organisation des réseaux de connaissance

Descrives les réseaux de connaissance de la plateforme régionale

Nom du réseau s'il existe	Tête de réseau / Organisme	Dynamique du réseau une croix max		Périmètre taxonomique Trois croix max		Périmètre géographique une croix max	
FAUNE	Observatoire FAUNA		en réflexion		Faune (partiel)	x	régional
			en cours de déploiement	x	Faune (total)		
			installé		Flore (partiel)		
		x	actif		Flore (total)		infra-régional
			redéfinition		Fonge (partiel)		
			relance		Fonge (total)		
FLORE- FONGE- HABITATS Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle- Aquitaine	CBN Sud-tlantique		en réflexion		Faune (partiel)		régional
			en cours de déploiement		Faune (total)		
			installé		Flore (partiel)		
		x	actif	x	Flore (total)		infra-régional
			redéfinition	x	Fonge (partiel)		
			relance		Fonge (total)		
			en réflexion		Faune (partiel)		régional
			en cours de déploiement		Faune (total)		
			installé		Flore (partiel)		
			actif		Flore (total)		infra-régional
			redéfinition		Fonge (partiel)		
			relance		Fonge (total)		
			en réflexion		Faune (partiel)		régional
			en cours de déploiement		Faune (total)		
			installé		Flore (partiel)		
			actif		Flore (total)		infra-régional
			redéfinition		Fonge (partiel)		
			relance		Fonge (total)		



Annexe 3.1 – Description des outils de la plateforme

Décrivez les outils de la plateforme régionale

Nom de l'outil	Dynamique <i>une croix max</i>	Adresse web <i>si existant</i>	Acteur/Tête de réseau qui porte l'outil	
Pôle Faune - Requêtes de données		en réflexion	https://observatoire-fauna.fr/programmes/sinp/rechercher-observations	Observatoire FAUNA
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	x	en production		
Pôle Faune - Catalogue de métadonnées		en réflexion	https://observatoire-fauna.fr/programmes/sinp/rechercher-metadonnees?dateLastInsert=1mois&orderBy=s.dateDerniereCreationDonnee&orderBySeins=DESC	Observatoire FAUNA
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	x	en production		
Pôle Faune - Espace organisme Et/ou Espace indépendant		en réflexion	https://observatoire-fauna.fr/programmes/sinp	Observatoire FAUNA
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	x	en production		
Pôle Faune - Espace validation combinée		en réflexion	https://observatoire-fauna.fr/programmes/portails-taxonomiques	Observatoire FAUNA
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	x	en production		



Nom de l'outil	Dynamique <i>une croix max</i>	Adresse web <i>si existant</i>	Acteur/Tête de réseau qui porte l'outil	
Pôle Flore-Fonge-Habitats Consultation cartographique		en réflexion	https://obv-na.fr/consulter/carte	CBN Sud-Atlantique
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	x	en production		
Pôle Flore-Fonge-Habitats Requêteur		en réflexion	En accès réservé uniquement	CBN Sud-Atlantique
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	x	en production		
CBN Sud-Atlantique Catalogue de métadonnées		en réflexion	https://obv-na.fr/metadonnee	CBN Sud-Atlantique
		en spécification*		
		démonstrateur		
	x	en développement		
		en test		
		en production		
CBN Sud-Atlantique Module de validation scientifique		en réflexion	En accès réservé	CBN Sud-Atlantique
		en spécification*		
		démonstrateur		
		en développement		
		en test		
	x	en production		



Annexe 3.2 – Fonctions des outils de la plateforme

Spécifiez les fonctionnalités présentes ou partiellement présentes des outils utilisés par la plateforme régionale

	PÔLE FAUNE/OBSER VATOIRE FAUNA	Pôle FLORE- FONGE- HABITATS	Nom de l'outil	Nom de l'outil
Liste des fonctions	Fonctionnalités présentes dans l'outil oui - partiellement - N/A			
Saisie de données	OUI	OUI		
Standardisation/transformation de format	OUI	OUI		
Gestion des métadonnées	OUI	OUI		
Contrôles de conformité	OUI	OUI		
Contrôles de cohérence	OUI	OUI		
Gestion de l'identifiant permanent	OUI	OUI		
Rattachement aux entités géo-administratives	OUI	OUI		
Gestion d'un annuaire des organismes	OUI	OUI		
Attribution et gestion de la sensibilité	OUI	OUI		
Floutage des données	OUI	OUI		
Gestion des doublons	PARTIELLEMENT	NON		
Gestion des permissions et droits utilisateurs	OUI	OUI		
Gestion de la validation scientifique	PARTIELLEMENT	OUI		
Visualisation des données	OUI	OUI		
Visualisation de métadonnées	OUI	OUI		
Téléchargement des données	OUI	OUI		
Téléchargement de métadonnées	OUI	OUI		
Gestion des demandes de communication	OUI	OUI		
Partage avec la plateforme nationale	OUI	OUI		



Annexe 3.3 – Interface(s) avec le téléservice et la plateforme nationales

Un des enjeux principaux de l'habilitation des plateformes régionales est d'identifier les outils et acteurs de la plateforme régionale qui auront un accès privilégié aux données sensibles précises issues du téléservice (cf. Dépôt légal des données brutes de biodiversité²).

Décrivez les interfaces (acteurs et outils) de la plateforme régionale

Outil <i>en lien avec l'annexe 3.1</i>	Organisme / Tête de réseau <i>en lien avec l'annexe 2</i>	Contact du gestionnaire de données	Est interface avec le téléservice (aura accès à TOUTES les données précises sensibles) <i>oui / non</i>	Est interface avec la plateforme nationale du SINP <i>oui / non</i>
PÔLE FAUNE	OBSERVATOIRE FAUNA	Organisme : FAUNA Mail : fromage@fauna.fr Téléphone : 05 40 00 89 90	oui	oui
PÔLE FLORE-FONGE-HABITATS		Organisme : CBN Sud-Atlantique Mail : j.legallais@cbnsa.fr Téléphone : 05 57 76 18 07	oui	oui
		Organisme : Mail : Téléphone :		
		Organisme : Mail : Téléphone :		

² <http://www.naturefrance.fr/reglementation/depot-legal-de-donnees-brutes-de-biodiversite>



Annexe 4 – Résumé de l'instruction

N°	Critères	Réalisation critère	Résumé des commentaires de l'instruction
		oui / partiellement / non	<i>Résumé pour l'instruction</i>
1	La plateforme a formalisé une gouvernance par le biais de comité(s)	oui	<p>La charte régionale du SINP de Nouvelle-Aquitaine décrit précisément l'organisation de la plateforme.</p> <p>La plateforme régionale est copilotée par la DREAL, la Région et l'OFB.</p> <p>Le Comité de Suivi Régional (CSR) est assuré par le Comité Régional de Biodiversité (CRB) et par sa sous-commission « Stratégies ».</p> <p>La plateforme associe le CSRPN aux travaux.</p> <p>Le comité d'instruction recommande que le positionnement de l'ARB dans le cadre de cette organisation soit explicité.</p>
2	La plateforme a mis en place une charte régionale compatible avec le protocole SINP	oui	<p>La version définitive de la charte régionale a été adoptée en février 2019 et fait référence au protocole du SINP de 2017.</p> <p>La charte décrit différents niveaux de diffusion en ligne des données en fonction de leur origine publique/privée et du public destinataire, ainsi que les modalités de communication des données, en conformité avec le protocole SINP de 2017.</p> <p>Cette charte devra cependant évoluer au regard des évolutions réglementaires en matière de partage et d'ouverture des données.</p>
3	La pérennité organisationnelle (animation, coordination) et technique (outils) de la plateforme est assurée	oui	<p>Le pilotage du SINP Nouvelle-Aquitaine est assuré conjointement par la DREAL, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité.</p> <p>La DREAL et la Région président conjointement le CSR.</p> <p>La plateforme s'appuie sur 3 pôles régionaux (Faune/Flore-Fonge-Habitats/Géologie), dont elle finance le fonctionnement pour partie (BOP 113), le complément venant du Conseil Régional (+ fonds FEDER).</p> <p>Ces pôles disposent d'outils qui ont su évoluer, notamment au moment de la création de la région Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>La plateforme s'articule avec l'ORB y compris du point de vue de leur gouvernance respective, à travers le CRB.</p> <p>Le comité d'instruction recommande à la plateforme d'être vigilante au sujet des outils techniques et de s'appuyer, autant que faire se peut, sur les outils génériques proposés dans le cadre du SINP, notamment pour des questions d'économie de moyens.</p>
4	La plateforme anime un réseau d'acteurs sur la totalité de la région et sur différents groupes taxonomiques	oui	<p>Le périmètre taxonomique couvert par la plateforme régionale couvre la Faune, la Flore et la Fonge en milieu terrestre, aquatique et marin.</p> <p>L'aspect fonge pourrait probablement être renforcé.</p>
5	La plateforme intègre les données de producteurs régionaux et infra-régionaux en apportant des outils et services à ses acteurs	oui	<p>Les pôles régionaux accompagnent les producteurs de données pour la structuration et la gestion des données et des métadonnées. Ce sont aussi les pôles qui en assurent le contrôle et la validation technique (conformité,</p>



			<p>cohérence) et qui veillent à leur identification unique. Sur les sites de leurs dispositifs respectifs, les pôles offrent chacun un requêteur de données (dont affichage cartographie dynamique) et un catalogue de métadonnées, ainsi que la possibilité de déposer un fichier de données ou de saisir directement des données. Les deux pôles mettent également à disposition diverses ressources, dont des documents d'accompagnement. Le comité d'instruction recommande à la plateforme régionale d'envisager de proposer dans la mesure du possible des services communs entre ses différents pôles afin de faciliter/fluidifier le partage des données des producteurs.</p>
6	La plateforme s'assure de la production, la gestion et la mise à disposition de métadonnées dans le SINP	oui	<p>Les métadonnées font l'objet d'une vigilance particulière lors de la réception de données par les pôles, qui échangent au besoin avec les producteurs pour renseigner des métadonnées incomplètes ou manquantes. Les catalogues de métadonnées des deux pôles montrent une structuration claire des cadres d'acquisition et des jeux de données. A noter que les données plus anciennes font l'objet d'un travail d'un « rattrapage » pour renseigner leurs métadonnées.</p>
7	La plateforme gère des attributs correspondant à ceux des standards SINP et prend en compte les référentiels utilisés dans le SINP	oui	La plateforme utilise les standards et les référentiels du SINP.
8	La plateforme échange ses données avec la plateforme nationale	oui	<p>La plateforme régionale transmet ses données à la plateforme nationale à la précision géographique maximale. Les données de la plateforme nationale (INPN) ont été intégrées par la plateforme régionale en ce qui concerne le pôle faune, cela reste a priori à faire en ce qui concerne le pôle flore.</p>
9	La plateforme respecte les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole SINP	partiellement	<p>La charte décrit différents niveaux de diffusion en ligne des données en fonction de leur origine publique/privée et du public destinataire, ainsi que les modalités de communication des données en conformité avec le protocole SINP de 2017. Les données sensibles (cf. listes validées par le CSRPN) sont diffusées floutées. Les données sont visualisables de manière floutée et disponibles en téléchargement (avec login-mot de passe) sur les sites de l'OBV et de FauNA. Elles peuvent faire l'objet d'une communication sur demande via un formulaire. Cependant, les conditions de communication et de diffusion des données notamment publiques ne sont pas entièrement conformes au cadre réglementaire actuel au vu de ses évolutions récentes. Le comité d'instruction encourage donc la plateforme à prendre en compte les réglementations en matière d'ouverture des données et à mettre à jour la charte régionale en conséquence.</p>
10	La plateforme s'assure de la traçabilité des données en lien avec les producteurs de données	oui	<p>Les deux pôles constituant la plateforme régionale gèrent des identifiants uniques SINP, véhiculés lors des demandes de communication de données et lors des retours des données standardisées vers les producteurs. L'identification de l'origine publique ou privée fait l'objet</p>



			d'un travail en continu auprès des producteurs. Le comité d'instruction recommande que l'identifiant soit affecté le plus tôt possible dans la chaîne de production et donc, dans la mesure du possible, que la plateforme encourage les producteurs à créer l'identifiant directement dans leurs bases de production.
11	La plateforme organise la validation scientifique des données	partiellement	Chacun des pôles organise la validation scientifique des données. Concernant les données d'occurrences de taxons, le pôle faune a mis en place une procédure de validation régionale (rapport de décembre 2020 téléchargeable). Le pôle FFH dispose également un protocole de validation régionale pour la flore (https://obv-na.fr/observatoire#validation), en cours de révision. Les procédures combinent validation automatique et validation manuelle, la seconde primant sur la première. Le protocole de validation FauNa est en ligne mais doit encore être validé en CSRPN. Le protocole de validation du pôle flore est en cours de révision et devra également être soumis à la validation du CSRPN et être diffusé publiquement.
12	La plateforme contribue à la valorisation et au référencement des organismes du SINP	partiellement	Le recensement des organismes et le suivi des adhésions sont assurés par la plateforme régionale de Nouvelle Aquitaine. Néanmoins, ces listes n'ont pas encore été intégrées au référentiel national des organismes du SINP.

Avis du comité d'instruction sur le dossier : Favorable

Durée de l'habilitation proposée : 3 ans

Commentaire général et préconisation(s) :

La plateforme régionale du SINP de Nouvelle-Aquitaine présente une organisation opérationnelle et conforme aux principes du SINP ainsi qu'un très bon niveau d'avancement. La charte présente la gouvernance régionale du SINP en Nouvelle-Aquitaine et le rôle de chacun des acteurs.

Le pilotage du SINP Nouvelle-Aquitaine est assuré conjointement par la DREAL, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Régionale de l'Office Français de la Biodiversité. La DREAL et la Région président conjointement le Comité de Suivi Régional (CSR).

La plateforme s'articule avec l'ORB y compris du point de vue de leur gouvernance respective, à travers le Comité Régional de Biodiversité (CRB).

Le CSR est assuré par le CRB et par sa sous-commission « Stratégies ».

La plateforme s'appuie sur des pôles régionaux qui disposent d'outils qui ont su évoluer, notamment après la création de la région Nouvelle-Aquitaine. Ces pôles jouent un rôle essentiel dans l'animation du réseau d'acteurs et la gestion des données et leur diffusion, y compris l'accompagnement des producteurs de données sur les aspects techniques (métadonnées, identifiants uniques, format standard). Ces pôles participent également activement aux groupes de travail nationaux.

Le dossier présenté est qualitatif et très complet. Il montre une bonne structuration et démontre une volonté et une dynamique forte dans la démarche avec un travail collaboratif soutenu qui mérite d'être reconnu.

Le comité a relevé en premier lieu trois points à améliorer dès que possible pour la poursuite du dispositif, concernant :

- Les modalités de diffusion et de partage des données
- Les procédures de validation



- La contribution au référentiel des organismes du SINP et la valorisation des acteurs du dispositif

Les données qui figurent dans la plateforme régionale doivent être considérées comme publiques, et donc libres de droit et de circulation. Seules les exceptions au sens réglementaire peuvent à ce jour être retenues comme une raison de contraindre l'accès à certaines informations comme la localisation précise. Le comité d'instruction demande à la plateforme régionale d'engager des évolutions de sa charte régionale et de ses outils pour prendre en compte le cadre réglementaire applicable aux données du SINP.

Le dossier de la plateforme régionale montre que les acteurs du dispositif ont déjà envisagé des évolutions en ce sens, ce qui laisse présager une évolution favorable d'ici la prochaine demande d'habilitation. Ces changements devront être anticipés, que ce soit au niveau des outils ou dans les échanges avec les structures partenaires.

Concernant les protocoles de validation, le comité encourage le pôle flore à finaliser le travail de mise à jour du document et invite les deux pôles (Faune et Flore) à présenter leurs protocoles en CSRPN et à les diffuser publiquement.

Le comité invite également la plateforme régionale à contribuer au référentiel national des organismes en y intégrant la liste des organismes recensés au niveau de la région. Il encourage la plateforme à poursuivre et à renforcer ses travaux en matière de valorisation des acteurs de la région afin de renforcer l'adhésion au SINP.

En second lieu, le comité suggère à la plateforme la poursuite des travaux concernant :

- L'acceptabilité du dispositif par tous les producteurs de données
- La gestion des données protocolées
- La recherche de mutualisation des outils et des services
- La diffusion publique des comptes rendus des différentes réunions

Le travail de sensibilisation des acteurs au partage des données (dont les données issues de protocoles de suivis structurés) via leur identification, la structuration des données et le renseignement des métadonnées doit être poursuivi afin de permettre de restituer toute la richesse des données collectées sur le territoire.

Le comité recommande ainsi de poursuivre le travail engagé concernant la diffusion de l'ensemble des informations récoltées dans le cadre des protocoles et de travailler, lorsque la situation s'y prête, à la mise en place de scénarios d'échange en s'appuyant sur la trame proposée nationalement.

Le comité recommande à la plateforme régionale d'envisager, lorsque cela est possible, la mutualisation des outils et des services entre les différents pôles constituant la région et de s'appuyer autant que faire se peut sur les outils proposés nationalement, notamment pour des questions d'économie de moyens. Le comité encourage la plateforme à faciliter le partage des données des producteurs ainsi que l'accès à l'ensemble des données de la plateforme en proposant des services conjoints entre les différents pôles constituant la plateforme.

La diffusion ouverte et publique des comptes rendus des différentes réunions des comités régionaux pourrait pour finir être envisagée afin de gagner en transparence.

Pour conclure, l'analyse du dossier montre une très bonne dynamique générale du dispositif de Nouvelle-Aquitaine et une démarche proactive. Lorsque les critères ne sont pas entièrement remplis, les porteurs du dispositif ont bien conscience des lacunes et se placent, au regard des évolutions prévues, dans une dynamique positive évoluant en cohérence avec les modalités définies dans le SINP. Sur les critères qui ne sont pas entièrement satisfaits, la dynamique de travail est donc engagée et devrait permettre une amélioration et concrétisation rapide.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le comité d'instruction est favorable à l'habilitation de la plateforme régionale Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 3 ans.